

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

**Conseil d'administration
Séance du 14 novembre 2016**

Délibération n°2016 - 14 / CA

**Adoption de la stratégie inter-parcs
en matière de tourisme**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- Adopte le projet de stratégie inter-parcs nationaux français pour un développement touristique durable pour la période 2017-2022.

Fait à Paris, le 14 novembre 2016

Le président
du Conseil d'administration,

Ferdy LOUISY



Le directeur
de Parcs nationaux de France,

Michel SOMMIER





Stratégie inter-parcs nationaux français pour un développement touristique durable 2017-2022

votée lors du CA de PNF le 14 novembre 2016

Préambule

Les parcs nationaux français font partie de cette famille de « territoires d'exception » à l'échelle mondiale au titre de la richesse et de la préservation de leurs patrimoines naturel, culturel et paysager. Ils s'inscrivent dans une démarche collective pour porter une stratégie en faveur de l'accueil de visiteurs français et étrangers dans leur territoire.

Cette stratégie des établissements en charge de la gestion des parcs nationaux vise à informer et proposer des champs de partenariats aux acteurs institutionnels en charge de la politique tourisme aux échelles internationale, nationales et locales : services de l'État, collectivités, institutionnels et grands organismes du tourisme...

4 objectifs stratégiques :

- Faire valoir la contribution des Parcs nationaux aux politiques touristiques portées par les acteurs institutionnels,
- Favoriser la découverte des territoires des parcs nationaux et de leurs ressources naturelles et culturelles en proposant des offres adaptées à tous les publics (familles, jeunes, sportifs, personnes porteuses de handicap, personnes âgées...) via de nouvelles formes de tourisme expérientiel,
- Positionner les parcs nationaux comme des territoires de tourisme durable de découvertes, promoteurs d'une vision et d'une action à long terme, intégrant l'adaptation des activités touristiques face au changement climatique et aux évolutions des attentes des visiteurs (mobilité, conservation, éducation...),
- Faire reconnaître la capacité d'ingénierie et d'expertise du collectif des Parcs nationaux, complémentaire à celle des institutionnels, au service des acteurs touristiques pour accompagner les territoires aux changements (intégration de pratiques durables, adaptation aux nouveaux modes de consommation des loisirs, changement climatique...).



1. Contexte et positionnement

1.1 Contexte national

La nouvelle stratégie touristique de promotion de la France à l'international se décline en 3 axes :

- la **promotion de marques de territoire fortes**, comme Paris, Bordeaux, la Provence..., pour assurer une visibilité à l'international. Vingt territoires sont aujourd'hui signataires d'un **contrat de destination**.
- **5 pôles d'excellence touristique** pour renouveler l'image de la France dont les thématiques écotourisme (slow tourisme), montagne, savoir-faire et métiers d'artisanat d'art.
- **les contrats de structuration** de pôles touristiques territoriaux (SPÔTT) pour renforcer l'offre en matière de qualité, d'attractivité et de tourisme social et solidaire pour les touristes français et étrangers. 12 territoires sont lauréats de l'appel à projet 2015.

1.2 Les spécificités des parcs nationaux

Les parcs nationaux français sont des territoires de projets d'excellence visant à allier la protection des patrimoines naturel et culturel exceptionnels et un développement socio-économique harmonieux au bénéfice des générations présentes et futures.

Leur caractère exceptionnel réside dans la présence d'une zone appelée « cœur du parc national », monument de nature enrichi d'un patrimoine culturel remarquable, l'ensemble d'intérêt national. Les **cœurs des parcs nationaux** sont des espaces à très haute valeur patrimoniale et porteurs d'une forte attractivité. Ils sont prioritairement dédiés à la préservation de la biodiversité sur le long terme. Ce sont des espaces de quiétude et de ressourcement souvent sources d'inspiration. Ils sont également vecteurs d'identité culturelle au travers de leurs paysages et de leurs patrimoines culturels. Pour préserver leur caractère exceptionnel, ils bénéficient du plus haut statut de protection international.

Chaque parc national est doté d'un projet de territoire élaboré collectivement avec les habitants, les élus, les acteurs socio-professionnels, qui s'entendent sur une vision du territoire à 15 ans : **la charte**. Mise en œuvre par l'établissement public du parc national et les partenaires du territoire, notamment les collectivités territoriales, la charte offre l'opportunité de mener dans la durée des politiques cohérentes pour la protection des patrimoines notamment du cœur, et pour soutenir les dynamiques socio-économiques locales de l'ensemble de leur territoire.

Les parcs nationaux accueillent chaque année près de **8,5 millions de visites** dont 4 millions comptabilisées dans les cœurs de 8 des 10 parcs nationaux existants (chiffres 2011 en haute saison touristique). Espaces de connaissances scientifiques, ils ont vocation à être « des passeurs » pour les partager et les transmettre aux visiteurs, favoriser la rencontre avec les acteurs locaux porteurs de savoir-faire et offrir l'opportunité d'un tourisme riche d'expériences nouvelles grâce à leurs agents, à leurs infrastructures (maisons, sites d'interprétation...) et à leurs programmes d'animations.

Portant avec les femmes et les hommes qui vivent sur ces territoires une vision et une ambition, les établissements des parcs nationaux mobilisent une capacité d'ingénierie et d'expertise complémentaire à celle des institutionnels, au service des acteurs touristiques. Ils ont développé des outils opérationnels spécifiques pour faire émerger des offres touristiques originales et de qualité garantissant la préservation des patrimoines de leur cœur. Ils bénéficient d'une longue expérience d'accueil des publics en espace naturel afin de maîtriser les incidences de la fréquentation touristique dans des milieux naturels variés (moyenne et haute montagne, méditerranéen, insulaire tropical et amazonien, plaine forestière).

1.3 Les parcs nationaux pour un tourisme durable de découvertes à forte valeur ajoutée

Riches de leurs spécificités, les parcs nationaux sont des territoires de référence innovants au service d'un tourisme durable de découvertes, reconnu aux niveaux national et international. Ils contribuent individuellement et collectivement aux politiques touristiques locale, régionale et nationale.

Forts de leur expérience et de leur diversité à l'échelle de l'ensemble du territoire français, les établissements des parcs nationaux se positionnent comme :

- **chefs de file** notamment pour tout ce qui relève du développement d'un tourisme responsable dans le cœur du parc national (interprétation des patrimoines, aménagement de grands sites, monitoring des effets de la fréquentation sur les patrimoines...), et porteurs de projets pour l'animation de dispositifs spécifiques tels que :
 - la **marque *Esprit parc national***
 - les démarches de progrès comme la **Charte européenne du tourisme durable** (CETD).
- **partenaires**, aux côtés des acteurs institutionnels ou privés pour offrir des offres qualifiées, la mise en valeur des territoires, leur promotion et l'appui à la commercialisation des activités vertueuses.

Ils sont donc à même de contribuer à la mise en œuvre d'actions et de s'intégrer dans des outils opérationnels tels les contrats de destination ou les pôles d'excellence sur l'écotourisme et le tourisme en montagne.

2. Stratégie inter-parcs nationaux en matière de développement touristique (2017-2022)

Axe 1 - Contribuer à organiser, sur les territoires des parcs nationaux, une offre d'accueil, de découverte et d'interprétation des richesses naturelles et culturelles

3. Objectif 1 : Proposer des offres d'accueil, de découverte et d'interprétation des patrimoines

Les Parcs nationaux ont une expertise de près de 50 ans en accueil des publics et interprétation des patrimoines. Pour ce faire, ils aménagent et entretiennent des réseaux de sentiers, des sites de pratiques de sports de nature, des maisons de parcs ou encore des refuges de montagne. Ils portent et développent des programmes d'animations ou des outils de sensibilisation.

En partenariat avec les collectivités, les Parcs nationaux s'engagent à :

- être garants d'un haut niveau de qualité d'infrastructures d'accueil et de médiation,
- valoriser et partager les connaissances en mobilisant de nombreux outils, notamment numériques à destination d'un large public (locaux, nationaux/étrangers, adultes/enfants, valides/handicapés)
- animer des actions de partage des connaissances,
- porter ou contribuer à, en priorité en cœur :
 - des projets de (re)valorisation et d'accueil des publics sur des sites majeurs tels que les cols, les portes d'entrée dans le cœur,
 - des projets innovants de circulation douce,
 - des schémas d'accueil et d'accessibilité, de mise en valeur des patrimoines culturels...

4. Objectif 2 : Accompagner les opérateurs vers des offres de services qualifiées

Le collectif des Parcs nationaux, y compris à l'échelle européenne avec d'autres espaces protégés, a développé des outils spécifiques de valorisation des prestations touristiques vertueuses et d'accompagnement des opérateurs touristiques dans des démarches de progrès.

Les Parcs nationaux s'engagent à :

- porter collectivement la marque *Esprit parc national* en :
 - la déployant à de nouveaux produits et services valorisant les savoir-faire locaux et les pratiques respectueuses des patrimoines,
 - renforçant sa notoriété au travers d'actions de communication et marketing,
 - stabilisant le modèle économique de la marque et en garantissant la viabilité juridique de ce dispositif.
- accompagner les opérateurs touristiques locaux vers des pratiques responsables prenant en compte notamment les enjeux de préservation de la biodiversité via :
 - des démarches de progrès telles que la CETD ou des actions de formation,
 - la mise en tourisme des territoires en partenariat avec les acteurs institutionnels et privés (séjours, excursions...), contribuant à la création de filières touristiques à forte valeur ajoutée locale.

5. Objectif 3 : Développer l'accessibilité de la nature pour tous

Les Parcs nationaux ont pour mission d'accueillir le public. Depuis 2008, ils bénéficient de la politique de mécénat portée par la GMF. Elle a permis la création de nombreux aménagements ou d'outils à disposition des publics handicapés.

Les Parcs nationaux s'engagent à :

- favoriser l'accès à la nature pour tous, et notamment à tous les publics à besoins spécifiques,
- favoriser sur leur territoire l'émergence d'offres touristiques à destination d'un large public, notamment à vocation sociale (enfants ou personnes en situation économique fragile).

Axe 2 - Promouvoir la destination *parc national* de l'échelle régionale à l'échelle internationale

6. Objectif 1 : Développer des outils numériques

Collectivement, les Parcs nationaux ont développé des outils de découverte de leurs patrimoines et de promotion des offres territoriales tels que Geotrek.

Les Parcs nationaux s'engagent à :

- développer des outils numériques collaboratifs et innovants tels que Geotrek pour favoriser la découverte de leur territoire, notamment en itinérance,
- mutualiser leur présence sur le web pour :
 - renforcer la visibilité de leur destination,
 - développer le site Internet de la marque *Esprit parc national* et le community management associés.
- s'investir pour la création d'outils innovants destinés à capter l'intérêt de nouveaux publics (réalité augmentée, applications territoriales...) en partenariat avec des opérateurs privés et publics.

7. Objectif 2 : Promouvoir les offres et la destination *parc national*

Partie prenante du développement touristique de leur territoire, les Parcs nationaux ont développé de nombreuses coopérations avec tous les acteurs locaux, régionaux et nationaux en charge de la promotion touristique.

Les Parcs nationaux s'engagent à :

- porter des opérations de communication et de promotion de ces destinations spécifiques dans le monde du tourisme qui intègrent un message de préservation des patrimoines,
- accompagner les acteurs institutionnels en charge du tourisme :
 - au niveau national avec le collectif des parcs nationaux en s'associant à des opérations de promotion telles que des salons, la présence sur les réseaux sociaux, le relationnel presse, ...
 - au niveau local avec des accueils presse, des éductours, ...
- développer des partenariats avec les tours opérateurs pour construire dans les parcs nationaux des offres dédiées à ces territoires aux patrimoines d'exception mais fragiles.

Axe 3 - Conforter les outils de pilotage, de suivi et de gouvernance

8. Objectif 1 : S'impliquer dans la gouvernance institutionnelle du tourisme sur les territoires

Les politiques publiques de développement touristique dans les territoires sont portées par des collectivités territoriales et des instances institutionnelles auxquelles les parcs nationaux contribuent régulièrement, et avec lesquelles ils ont noué des liens.

Les Parcs nationaux s'engagent à :

- se rapprocher et diversifier leurs liens avec les porteurs de politiques touristiques publiques,
- se rendre disponibles pour être acteurs de la gouvernance des instances institutionnelles du tourisme dans les territoires, au plan régional, départemental, ou de massif.

9. Objectif 2 : Suivre la fréquentation

Les Parcs nationaux réalisent des opérations de suivi qualitatif et quantitatif de la fréquentation touristique en cœur. Pour ce faire, ils ont développé une expertise et des protocoles communs d'estimation de la fréquentation du public en cœur.

Les Parcs nationaux s'engagent à :

- harmoniser et rationaliser des dispositifs d'estimation et de suivi de la fréquentation en cœur,
- croiser les résultats en cœur avec les enjeux de conservation des patrimoines pour établir le cas échéant des outils de gestion de la capacité d'accueil des sites emblématiques ou fragiles,
- apprécier la fréquentation touristique à l'échelle de la totalité de leur territoire et si besoin selon les saisons pour tenir compte de la diversité des usages,
- mettre les méthodes et les données recueillies à disposition de leurs partenaires institutionnels.

10. Objectif 3 : Mesurer l'attractivité des parcs nationaux

Les Parcs nationaux réalisent collectivement des études de notoriété et des bilans média sur des pas de temps réguliers. Ces outils visent à apprécier l'efficacité des actions menées et adapter si besoin des actions correctives.

Les Parcs nationaux s'engagent à :

- évaluer périodiquement leur notoriété et leur image,
- réaliser ou contribuer à des travaux d'évaluation des retombées économiques, pour renforcer le poids de ces destinations de tourisme durable,
- contribuer aux travaux de recherche sur la valeur économique de la nature et notamment les aménités, sur l'évaluation des services récréatifs rendus et du bien-être ressenti des habitants ou des visiteurs.

11. Objectif 4 : Organiser la gouvernance interne de la politique tourisme inter-parcs nationaux

La création de l'Agence Française de la Biodiversité à compter du 1^{er} janvier 2017 ouvre une nouvelle dimension pour les parcs nationaux. Leur espace de travail et potentiellement les méthodes associées seront modifiées.

Les Parcs nationaux s'engagent à :

- poursuivre la collaboration inter-parcs basé sur le transfert d'expériences (chartes, stratégie tourisme, outils, retours d'expérience, liens aux territoires d'outre-mer...),
- développer avec l'AFB et ses représentations régionales des axes de coopération portant notamment sur la gouvernance de la marque *Esprit parc national* et la coopération avec d'autres réseaux d'espaces protégés,
- être des laboratoires pour accompagner l'adaptation des pratiques touristiques au changement climatique en étant des espaces de suivi et d'expérimentation valorisant la spécificité de leur cœur et de leur aire d'adhésion en solidarité écologique avec celui-ci.